



Cher(e)s Ami(e)s

Comme nous vous l'avions annoncé dans le dernier Flash Infos, nous éditons aujourd'hui le premier « Spécial » orienté Retraite.

**A CONSERVER !**

**Cher(e)s Adhérent(e)s,**

Qui êtes intéressé(e)s par les modalités de départ à la retraite ou qui êtes encore en Garanties de Ressources, vous trouverez au verso un condensé pratique pour préparer ou procéder à la liquidation de votre retraite ; et vous rappeler l'importance d'une couverture Complémentaire Santé.

Certain(e)s d'entre vous avaient sollicité l'APHRAP pour disposer de ces éléments.

Un groupe de travail, composé d'Elisabeth Baëza, Paul Benhaim, Pierre Carles, Frédéric Cosmides, Maurice Faure et Gérard Riou, issu des Commissions PRR et GR, s'est attelé à cette demande.

Les personnes désirant avoir plus de détails pourront obtenir le dossier complet par courriel ou courrier en se manifestant auprès de l'Association. Le dossier étant conséquent nous ne transmettrons des tirages papier que sur demande.

Tous nos adhérents GR possédant une adresse électronique le recevront immédiatement.

Ces documents ne sont certainement pas exhaustifs, mais devraient vous aider dans votre démarche.

Ils pourront être actualisés et/ou complétés en fonction de l'évolution de la législation.

Pour tout renseignement complémentaire ou précision vous pouvez vous adresser à :

Pierre Carles (04 91 68 71 68) ou

Frédéric Cosmides (06 16 40 84 56) ou

Gérard Riou (06 14 84 46 44)

## DOSSIER RETRAITE : Quelques éléments clés

Le montant d'une retraite est constitué de deux parties

La Sécurité Sociale

Les Caisses Complémentaires

Aucune retraite n'est accordée automatiquement. **Vous devez en faire la demande.**

**Quand** faire la demande ? **6 mois** avant la date donnée par lettre d'AON (◇)

**Où** faire la demande de liquidation ?

- **Marseille** : Les Antennes retraites – CRAM Sud-Est
- **Autres adresses** : Voir Dossier retraite ; Annexe 2
- Visualiser son relevé de carrière à tout âge. Ce service est gratuit

- **A un CICAS de votre département ou secteur**
- **Directement à votre caisse de retraite : Groupe NOVALIS, soit URS (Régime ARRCO) et URC (Régime AGIRC)**

### Taux de liquidation :

**Avant 65 ans** : 160 trimestres (40 ans) pour la retraite dite à **taux plein**.  
**A 65 ans** : retraite à taux plein quelle que soit la durée de cotisation.

### MONTANT BRUT DE LA RETRAITE :

Retraite « Sécurité Sociale » : A taux plein :  **$0,5 \times \text{SAM}/12$**  (\*)

(\*) SAM : Salaire annuel moyen (voir page 3 de la Fiche retraite S.S.)

Retraite de l'URS : **Nombre de points x Valeur du point ARCCO / 12**

Retraite de l'URC : **Nombre de points x Valeur du point AGIRC / 12**

### MONTANT NET DE LA RETRAITE :

Retraite « Sécurité Sociale » : Montant brut x 0,933

Retraite de l'URS : Montant brut x 0,919

Retraite de l'URC : Montant brut x 0,919

Se reporter au DOSSIER RETRAITE constitué de 3 Fiches et 2 Annexes  
(◇) pour les GR